



## FOOT N° 413 DU JEUDI 28 MARS 2019

- **NOTE AUX TRESORIERES**

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :

GREMIO FUTSAL – SEYNOD FUTSAL

- **MEDAILLES DE LIGUE**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de Ligue pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés **de faire une demande au District** en utilisant l'imprimé de la Ligue disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents », **pour le 15 Avril 2019**, dernier délai.

Vous voudrez bien communiquer à la Ligue, la date, le lieu et l'heure choisis pour la remise de ces récompenses.

- **MEDAILLES DE DISTRICT**

Les clubs désireux de proposer des récompenses de District pour leurs dirigeants, éducateurs et arbitres méritants, sont priés de faire une demande par courrier ou mail au secrétariat du District.

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

Le temps d'activité à comptabiliser est celui de dirigeant, éducateur ou arbitre. Le temps où la personne n'est que joueur n'est pas comptabilisé dans les 10 ans.

**RAPPEL :**

Une seule récompense par club, par année sportive.

Le club fêtant un anniversaire peut solliciter plusieurs médailles (3 au maximum). Elles pourront alors être remises à cette occasion. Nous informer dans ce cas, de la date de la remise. La personne proposée pour la récompense, doit être licenciée. Toute fiche ne portant pas ce numéro de licence, ne sera pas retenue. L'imprimé de demande est disponible sur le site Internet du District, rubrique « Documents > Fiches et Formulaire > Docs Clubs ».

Les clubs doivent nous le faire parvenir **pour le 30 Avril 2019 dernier délai.**



- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

Nous incitons les clubs à respecter ces quelques recommandations :

**U7 - U9 :**

- Pas de classements
- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Faire attention au temps d'attente.

**U11 :**

- Pas de matchs éliminatoires.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.
- Organisation des phases par poules.
- Faire attention au temps d'attente.

**U13 :**

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de matchs.

**U15 - U17 - U19 :**

- Faire attention au temps de récupération entre les matchs.

**TOURNOIS FUTSAL :**

- Faire attention au temps d'attente.
- Il est déconseillé d'inscrire plus de 16 équipes par gymnase car le temps d'attente serait trop long.
- Il ne doit pas comporter de matchs éliminatoires (U7 - U9 - U11)
- Toutes les équipes doivent réaliser le même nombre de match (U7 - U9 - U11 - U13)
- Aucun classement ne doit être réalisé (U7 - U9)

**TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi



amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

#### • CORRESPONDANCE

##### **LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES :**

Formation CEGID (2).

Programme Journée Nationale des Bénévoles.

Refonte Foot2000.

##### **CLUBS :**

FC Annecy : frais Challenge Leroy.

##### **DIVERS :**

C. Perotti-Valle : Transmis au Président.

CDOS 74 : Conférence Sport Santé le 28/3/19 (2).

Département Hte Savoie : Dossier Collège la Salle à Annecy le Vieux

##### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

**Commission des Règlements :** Bons en Chablais – Cranves Sales – FC Cluses - M. Evano

**Commission de Discipline :** M. Bochaton – M. Murat – M. Largillière — M. Demiaux – M. Adobati – B. Chassard – Ardonit Hasani - E. Litzler – Landim - FC Chéran - Viry – AJ Ville la Grand – Marignier – Marcellaz Albanais

**Commission des Jeunes :** Thonon Evian FC – Gpt Club des Ussets (2) – Marignier SP – AJ Ville la Grand – ESCO (3) – FC Chéran – ETS Thyez – Ent St Jeoire La Tour (2) – FC Gavot (2) – Chéran – CS2A (3) – St Cergues – Marignier – Megève – Bonneville – Vacheresse (2) – Neydens – Chamonix (3) – FC La Filière (2) – JS Reignier (2) – FC Brevon – CA Bonneville – FC Frangy – US Argonay- FC Haut Rhône – Beaumont Collonges FC – FC Chambotte - KEBE AL Hassan – Tigroudja Yanis

**Commission Sportive :** Sallanches – Megève – Léman – Anthy (2) – Chamonix – FC Haut Rhône – ES Evires – FC les Houches Servoz – Marignier SP – FC Marcellaz Albanais – US Annemasse – CS Amphion Publier – ETS Douvaine Loisin – FRS Champanges

**Commission des Arbitres :** Boeda J. – Sonmez C. – Causanillas L. – Cuisset B. – Blin O. – Caliskan B. – Oliveira Machado A. - Mabrouk M. – Bois N. - CS2A – Cranves Sales

**Commission des Terrains :** Mairie de Sillingy



**Commission du Statut de l'Arbitrage :** Cuisset B. – Blin O. - Caliskan B. - Oliveira Machado A. – Mabrouk M. - Bois N.

**Trésorier :** FC Annecy – ASC Sallanches

**Commission d'Appel :** FC Carroz d'Araches – AS Prévessin Moens – La Balme de Sillingy

**Commission des Délégués :** Blin O. – Roubinet A.